

TABLEAU CROISE DU CONTENU DE LA FORMATION
ET DU REFERENTIEL ET RESULTATS ATTENDU

Référentiel compétences	Objectif de la formation	Programme	Critère d'évaluation
<u>49h - Assurer les contrôles de sécurité avant, pendant et après le transport de marchandises :</u>	Contrôler le véhicule et son chargement afin de réaliser le transport dans des conditions optimales de sécurité en minimisant les coûts,	<ul style="list-style-type: none"> Effectuer les contrôles de l'état général du véhicule et du chargement en début et fin de service ; Effectuer avec précision les appoints de liquides nécessaires au fonctionnement du véhicule en intégrant les principes du développement durable ; Savoir corriger les anomalies ou les signalées au service compétent ; Prendre en compte les indications du tableau de bord et du chrono tachygraphe tout au long du parcours ; Vérifier que le véhicule et ses équipements répondent aux exigences réglementaires en vigueur. 	<ul style="list-style-type: none"> Les documents relatifs au conducteur sont conformes et valides Les documents relatifs à la circulation du véhicule sont conformes et valides Les contrôles de l'état général du véhicule, de ses équipements et du chargement sont effectués du début à la fin de service. Les appoints de liquides nécessaires au fonctionnement du véhicule sont effectués avec précision en intégrant les principes du développement durable. Les indications du tableau de bord sont prises en compte au début, puis tout au long du parcours. Le fonctionnement des dispositifs d'enregistrement est vérifié. Les anomalies sont constatées, corrigées ou signalées au service compétent
<u>152h - Conduire et manoeuvrer en sécurité, de façon écologique et économique, un porteur d'une masse en charge maximale admissible supérieure à 3,5 tonnes et acheminer des marchandises :</u>	Utiliser le véhicule d'une manière rationnelle afin d'acheminer et de préserver la marchandise dans des conditions économiques et de sécurité. Appliquer les consignes reçues et respecter les contraintes horaires réglementaires. Effectuer les manoeuvres nécessaires à la mise en place ou au stationnement du véhicule à l'endroit souhaité.	<ul style="list-style-type: none"> Maîtriser les situations de conduite dans tous les contextes de circulation ; Respecter les règles de circulation et principes de sécurité routières ; Lire comprendre et respecter un itinéraire ; Réaliser les manoeuvres en sécurité dans un temps raisonnable ; Prendre à l'arrêt comme en circulation, les mesures de garde et de préservation de la marchandise ; Utiliser correctement les outils de contrôle d'activité notamment le chrono tachygraphe 	<ul style="list-style-type: none"> Les situations de conduite sont maîtrisées en fonction des caractéristiques du véhicule et de son chargement dans tous les contextes de circulation. Les principes de conduite rationnelle sont respectés Les règles de circulation et principes de sécurité routières sont respectés L'itinéraire est respecté et optimisé dans le respect des consignes Les manoeuvres sont effectuées en sécurité avec efficacité A l'arrêt comme en circulation, les mesures de garde et de préservation de la marchandise sont prises Le tachygraphe et le système informatique embarqué sont correctement utilisés L'acquiescement des taxes routières est opéré ou contrôlé
<u>51h - Prendre en charge et livrer la marchandise :</u>	Effectuer la prise en charge et la livraison de la marchandise en respectant les contraintes réglementaires et contractuelles ainsi que la nature des marchandises	<ul style="list-style-type: none"> Respecter le protocole de sécurité ; Appliquer les procédures à la prise en charge des marchandises et à la livraison ; Renseigner et émarger le document accompagnant la livraison (support papier ou électronique) ; Effectuer le suivi et le retour des documents commerciaux, administratifs ; Effectuer et contrôler les encaissements ; -Adopter une attitude commerciale avec le client. 	<ul style="list-style-type: none"> Les supports numériques ou documents d'accompagnement de la marchandise sont contrôlés, renseignés et émargés Les réserves ou contre-réserves sont prises à bon escient et clairement rédigées Le suivi et le retour des informations, documents ou photos au service exploitation sont assurés Les conséquences relatives à l'utilisation incorrecte des supports ou documents sont connues La gestion des supports de charge est assurée

TABLEAU CROISE DU CONTENU DE LA FORMATION
ET DU REFERENTIEL ET RESULTATS ATTENDU

			<ul style="list-style-type: none"> • Les encaissements sont réalisés et conformes aux engagements contractuels • La prestation de livraison, de transport ou d'enlèvement est réalisée en adoptant une posture commerciale
<p>49h - Préparer le <u>véhicule en vue d'un chargement ou déchargement, charger, décharger le véhicule :</u></p>	<p>Effectuer la prise en charge et la livraison de la marchandise en respectant les contraintes réglementaires et contractuelles ainsi que la nature des marchandises.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Respecter le protocole de sécurité ; • Appliquer les procédures à la prise en charge des marchandises et à la livraison ; • Renseigner et émarger le document accompagnant la livraison (support papier ou électronique) ; • Effectuer le suivi et le retour des documents commerciaux, administratifs ; • Effectuer et contrôler les encaissements ; • Adopter une attitude commerciale avec le client. 	<ul style="list-style-type: none"> • Les procédures de sécurité sont respectées et les protections individuelles utilisées • Le plan de chargement tenant compte des contraintes du transport ou de la marchandise est respecté • Le chargement est correctement réparti, calé, arrimé dans le respect des consignes reçues et des obligations réglementaires • Les moyens de manutention sont utilisés en sécurité • Le matériel de calage et d'arrimage est contrôlé, rangé ou restitué • Le compartiment de chargement est nettoyé • Les équipements du véhicule sont utilisés en sécurité dans le respect des préconisations du constructeur
<p>42h - Prévenir les <u>risques, appliquer les réglementations sociales en vigueur et réagir en cas d'incident ou d'accident à l'arrêt comme en circulation :</u></p>	<p>Appliquer les préconisations concernant la prévention des risques liés à l'activité, porter les équipements de protection individuelle.</p> <p>A titre préventif, prendre les dispositions nécessaires à la qualité de son repos (ou sommeil), à l'équilibre alimentaire et se préserver des addictions. Savoir réagir en cas d'accident.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Connaître les effets et les risques liés à la prise d'alcool, de médicaments, de drogues et au manque de sommeil ; • Connaître les protocoles de sécurité, l'utilisation des EPI et les préconisations concernant la prévention des risques liés à l'activité physique ; • Appliquer en cas d'accident, les procédures de protection, d'alerte et d'assistance ; • Renseigner et transmettre le constat amiable ; • Connaître les principaux risques d'accidents et de mortalité dans le secteur. 	<ul style="list-style-type: none"> • Les réglementations en vigueur sont appliquées • Les protocoles de sécurité, les préconisations concernant la prévention des risques liés à l'activité physique et l'utilisation des EPI sont respectés • Les effets et les risques liés à toutes formes d'addiction (alcool, médicaments, drogues, usages d'écrans,), au manque de sommeil et à l'utilisation de distracteurs sont connus • En cas d'accident, les procédures de protection, d'alerte et d'assistance sont appliquées • L'entreprise est informée • Le constat européen d'accident est correctement renseigné et transmis dans les délais
<p>28h - Détecter, <u>décrire les dysfonctionnements du véhicule et effectuer une intervention mineure :</u></p>	<p>En fonction des renseignements collectés au vu des symptômes constatés ou fournis par l'ordinateur de bord, localiser et identifier le ou les organes en cause. Alerter le service concerné et appliquer les consignes reçues.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Appliquer les consignes de l'entreprise ; • Repérer les anomalies lors de la mise en route et en cours de service ; • Identifier et localiser les organes et circuits en cause ; • Décrire précisément un dysfonctionnement ; • Prendre en cas d'immobilisation, les mesures de sécurité appropriées ; • Effectuer le dépannage d'une anomalie mineure. 	<ul style="list-style-type: none"> • En cas d'immobilisation, les mesures de sécurité sont prises • Les organes et circuits en cause sont identifiés et localisés • Le service concerné est informé • La description du dysfonctionnement est précise et complète • Les consignes de l'entreprise sont appliquées • Le dépannage d'une anomalie mineure est effectué

TABLEAU CROISE DU CONTENU DE LA FORMATION
ET DU REFERENTIEL ET RESULTATS ATTENDU

<p><u>21h - Formation initiale de base pour le transport de matières dangereuses en colis par route :</u></p>	<p>Permettre aux conducteurs de véhicules d'acquérir les connaissances de base nécessaires pour effectuer des transports de matières dangereuses. Cette formation répond aux exigences du chapitre 8.2 de l'A.D.R. et de l'arrêté français TMD</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Présentation des matières, objets et produits à transporter ; • Expériences réalisées par l'animateur pour montrer les effets des produits chimiques et le comportement des liquides inflammables. <p>Les règlements :</p> <ul style="list-style-type: none"> • ADR et arrêté français TMD ; • Classification et identification des matières dangereuses • Exemptions et dispenses d'application ; • Modes de transport ; • Conditionnement et marquage des colis. • Documents réglementaires ; • Chargement et déchargement ; • Equipements spécifiques des véhicules ; • Risque spécifique -> le feu ; • Exercices d'extinction de feux réels ; • Signalisation des véhicules. • Mesures de sûreté ; • Accident de la circulation ; • Agir sur le comportement pour réduire le risque ; • Règles de conduite spécifiques, tunnels, limitation de vitesse, stationnement ; • Rappels sur le code de la route ; • Cas spécifiques des déchets, des gaz et des produits phytosanitaires. <p>Examen.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Examen final - QCM L'examen se déroule uniquement par écrit. Au cours de l'examen, le candidat doit prouver qu'il possède les connaissances, l'intelligence et les qualifications nécessaires pour exercer la profession de conducteur de véhicules transportant des marchandises dangereuses, comme le prévoit le cours de formation de base initial. • Les candidats doivent répondre à au moins 25 questions écrites. Cet examen dure au moins 45 minutes. Les questions peuvent comporter un degré variable de difficulté et être affectées d'une pondération différente. Le critère de réussite à l'examen consiste à avoir un taux de réponse exacte de 70 % après avoir tenu compte des coefficients de pondération éventuellement affectés aux questions.
<p><u>7h – formation premiers secours citoyen</u></p>	<p>La FormationPSC1 permet à toute personne d'acquérir les compétences nécessaires à l'exécution d'une action citoyenne d'assistance à la personne en réalisant les gestes élémentaires de secours</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Malaise et Alerte • Plaies et la protection • Brûlures • Traumatismes • Hémorragies • Obstruction des voies aériennes • Perte de connaissance • Arrêt cardiaque • Alerte aux populations 	<ul style="list-style-type: none"> • Un certificat de compétences est délivré, suivant l'arrêté du 16 novembre 2011, aux personnes ayant participé activement à l'ensemble de cette session. • Ce certificat est reconnu par les services de l'Etat

TABLEAU CROISE DU CONTENU DE LA FORMATION
ET DU REFERENTIEL ET RESULTATS ATTENDU

<p>35h - Session de Validation du titre professionnel Conducteur(trice) du Transport Routier de Marchandises sur Porteur :</p>	<p>Validation des acquis de la formation</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Le titre professionnel est composé d'une unité constitutive qui correspond aux activités visées ci-dessus. • Le jury du titre est désigné l'Unités territoriales (UT) du Cher, de la DIRECCTE région Centre Val de Loire (Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi). • Il est composé de professionnels du secteur d'activité concerné par le titre (Art. R 338-6 du Code de l'Education). 	<ul style="list-style-type: none"> • Mise en situation professionnelle • Entretien technique • Questionnaire professionnel, Questionnaire à partir de production(s) • Entretien final
---	--	---	---